

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Membres du Conseil d'administration

EXPÉDITEUR : Me Pierre Lévesque

OBJET : Comité de gouvernance et d'éthique -
Recommandation sur la transparence du CA et rapport

DATE : Le 15 mai 2017

Chers membres du Conseil d'administration,

Je désire vous soumettre la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique¹ sur la façon de rendre plus transparent les travaux du CA. Je désire également vous soumettre un rapport sur le plan de travail 2016-2017.

1. TRANSPARENCE DU CA

Le Comité est d'avis que le Barreau a tout à gagner en rendant plus transparents les travaux du CA envers les membres et le public. Pour ce faire, il suggère de débiter par rendre publics les documents suivants, sauf en ce qui comporte des renseignements personnels, des informations protégées par le secret professionnel ou le privilège relatif au litige ou visées par une entente de confidentialité:

- Ordre du jour.
- Résolutions motivées permettant de comprendre tous les éléments qui ont été considérés dans la prise de la décision.
- Le rapport de la direction générale (aux 3 mois).
- Les mémoires, les lettres ou tous les documents que le CA décide de rendre publics, selon les règles applicables à chacune des interventions.

De plus, il recommande que le bâtonnier doive faire connaître davantage les dossiers sur lesquels travaille le CA.

¹ Ci-après le Comité.

2. RAPPORT SUR LE PLAN DE TRAVAIL 2016-2017

Le Comité a complété son plan de travail 2016-2017 qui comporte les points suivants :

1. Revoir les Règles de régie interne.

FAIT. Le CA a adopté le Règlement intérieur.

- 1.a. Création d'un Comité des ressources humaines

FAIT. Les recommandations ont été soumises au CA le 28 avril dernier.

2. Discuter de la question de la transparence des activités du CA, AGAM et des autres instances.

FAIT. Une recommandation est soumise en mai 2017 pour la transparence au CA. Pour l'AGAM, les recommandations d'un Groupe de travail ont déjà été approuvées par le CA.

3. Discuter de la responsabilité des administrateurs et des mécanismes de contrôle (notamment ajouter au Guide du nouvel administrateur un point sur les immunités de poursuites prévues aux articles 116 et 193 du *Code des professions*).

ENTREPRIS. Me Nicolas Le Grand Alary a préparé une note à ce sujet et qui sera intégrée dans la formation des administrateurs de juin 2017. Un suivi devra être effectué dans le prochain exercice afin de s'assurer que les mécanismes de contrôle sont adéquats.

4. Revoir les règles de fonctionnement des divers comités du CA.

FAIT. Le CA a adopté le Règlement intérieur.

5. Déterminer un processus d'évaluation des instances et des membres des instances.

FAIT. Le CA a approuvé un projet d'évaluation des séances du CA. Il a été convenu pour l'instant de se limiter à l'évaluation des séances du CA.

6. Déterminer un processus d'évaluation des hauts dirigeants.

ENTREPRIS. Cet aspect fait l'objet du mandat du Comité des ressources humaines qui a été proposé au CA. Ce comité devra étudier la question dans le prochain exercice.

Salutations cordiales,

Pierre Lévesque, président du Comité de gouvernance et d'éthique